

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

 **PÉRION**
Réalisations



A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:

→ Indemnité d'immobilisation : 2000 € (acompte - en déduction à signature acte de vente)

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre (AGEIS) : 540 €
- Visa Architecte (D. DUBOIS) : 420 €
- Solution Recyclage Tri n' collect : 1 248 € (cf brochure)
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 50 €
- Frais de dépôt de pièces : 200 €
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 1750 € (part fixe) + (10 € x nombre de m2 de surface plancher) (part variable) - tarif 2024
- Taxe d'Aménagement (part communales 5 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

CONTACTS

02 28 01 28 30
6 rue Thessalie
44 240 - LA CHAPELLE SUR ERDRE
www.perion-réalisations.com


PÉRION
Réalisations

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

02 40 37 61 00
32 Bd Vincent Gâche
44200 - NANTES
www.batiamenagement.fr